

CONSEIL MUNICIPAL

Mesures liées au coronavirus

Réouverture de la déchetterie

Après une fermeture qui aura duré près de deux semaines, la déchetterie des Noyes, à Saint-Imier, rouvrira ses portes ce vendredi 3 avril, selon l'horaire habituel. Pas besoin, par conséquent, de tous se précipiter en même temps!

Période des déménagements oblige, de nombreux ménages ont entassé cartons, vieux meubles et autres débris inutilisables. En concertation avec les Travaux publics et l'équipe pandémie de la Municipalité, le Conseil municipal a par conséquent donné son feu vert à la réouverture de la déchetterie.

Depuis ce vendredi 3 avril en début d'après-midi, celle-ci est à nouveau à disposition de la population selon l'horaire habituel: de 13h30 à 17h00 le vendredi, de 08h00 à 11h45 le samedi et de 08h00 à 11h45 puis de 13h30 à 17h00 le mercredi. La déchetterie sera aussi ouverte le samedi de Pâques.

Chacun est prié de respecter à la lettre les recommandations découlant de l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil fédéral le 16 mars dernier. Il s'agit notamment de veiller au respect des distances entre les visiteurs, d'éviter tout attroupement et de renoncer à engager la discussion avec des tiers, notamment le personnel communal affecté au bon déroulement des opérations.

Rythme hebdomadaire pour les déchets verts

Le ramassage des ordures se poursuit normalement. Pour ce qui est des déchets verts, les tournées reprennent leur rythme hebdomadaire depuis ce jeudi 2 avril. Les dépouilles d'animaux, elles, sont à déposer aux anciens abattoirs du lundi au vendredi, de 13h45 à 14h15.

TEXAID a par ailleurs communiqué que la collecte de vieux vêtements est toujours garantie. La vidange des conteneurs peut être assurée conformément aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Rappelons que les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus. Il en va de même pour les déchets verts et le compost qui doivent eux aussi être éliminés par ce biais.

Prêts économiques d'urgence

La mesure a été communiquée la semaine passée. Le Conseil municipal a mis en place un système de prêt unique sans intérêts de 5'000 francs, remboursable sur 10 ans, destiné aux

commerçants, artisans et indépendants établis à Saint-Imier. Elle vise à leur offrir une bouffée d'oxygène pour leur permettre de faire face aux obligations les plus urgentes dans l'attente des aides fédérales et cantonales annoncées. Plusieurs demandes ont d'ores et déjà reçu une réponse favorable.

Un contrat de prêt sommaire a été établi par l'administration communale des finances. Le document nécessaire au dépôt de la demande est disponible sur la page d'accueil www.saint-imier.ch. Les personnes qui souhaitent obtenir cette aide urgente doivent fournir une brève explication écrite, chiffres à l'appui, justifiant leur requête.

Rappelons que l'administration communale est atteignable selon un horaire réduit, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, à l'exception du vendredi jusqu'à 16h00. La communication par courriel et par téléphone reste plus que jamais à privilégier.

Dans les cas qui le nécessitent absolument, les gens sont reçus à l'administration communale sur rendez-vous uniquement et avec les précautions d'usage.

Contacts téléphoniques avec les aînés

Afin de soutenir les aînés, la cellule spéciale mise en place par la Municipalité poursuit ses contacts téléphoniques personnalisés. Le but de ces appels est d'identifier les attentes propres à chacune et chacun: courses, médicaments, visites chez le médecin ou encore souhait d'échanger avec une tierce personne. En fonction des besoins, elles guident les personnes vers les entités partenaires de cette opération de solidarité.

Il s'agit des paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), du réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67), l'EMS La Roseraie pour les repas à domicile (032 942 45 45) ainsi que la pharmacie du Vallon et sa hotline pour la livraison des médicaments (032 942 86 86).

Les personnes qui souhaitent proposer leurs services en tant que bénévoles peuvent s'adresser directement à l'une de ces institutions. Un groupe d'entraide a également été créé par des tiers sur Facebook, indépendamment de la Municipalité: «Coronavirus (COVID19) Solidarité Saint-Imier» via <https://www.facebook.com/groups/502730583689202/>.

Solutions de garde durant les vacances de Pâques

Pour les personnes qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants, la garderie, l'Ecole à journée continue ainsi que les écoles proposent un lieu d'accueil depuis le 16 mars dernier. Cette offre reste valable durant les vacances de Pâques.

La formule éclatée qui prévaut depuis une dizaine de jours pour les deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi répond clairement à une demande. Elle se justifie d'autant plus que les recommandations de l'OFSP, plus particulièrement la règle de la distance sociale, est bien respectée par les chalands.

Rondes de la police administrative

Au risque de se répéter, le Conseil municipal en appelle encore une fois à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Un respect strict des règles d'hygiène et de comportement édictées par la Confédération est impératif.

La population est priée de rester à la maison, en particulier les personnes malades et les plus de 65 ans. Seules peuvent sortir de chez elles les personnes qui doivent se rendre au travail ou chez le médecin, faire les courses ou aider quelqu'un.

Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits dans l'espace public. Une distance mutuelle de deux mètres au moins doit être respectée entre chacun. Les deux agents de la police administrative effectuent des rondes régulières. Ils vont encore intensifier leur présence sur le terrain ces prochains jours.

Plus que jamais, il s'agit de faire preuve d'un esprit solidaire et, surtout, de ne pas baisser la garde. (cm)

Saint-Imier, le 1^{er} avril 2020